



Eligibilité à un ppdv et pse - intercontrat

Par **AlasKA**, le **14/09/2009** à **15:53**

Bonjour,

Aujourd'hui salarié dans une société de prestation pour le secteur automobile, je souhaiterais bénéficier du PPDV en cours dans ma société.

Ma candidature a été acceptée puis refusée sans raison claire évoquée.

La raison implicite semble être le fait que je sois en mission aujourd'hui. Un salarié ayant le même profil que moi a vu sa candidature acceptée parcequ'il était en inter-contrat*.

J'ai constesté le refus qui m'a été adressé car j'estime qu'un autre salarié peut me remplacer sur mon poste.

Ma question est donc simple : est-ce que le statut d'inter-contrat est un critère légal d'éligibilité à un PPDV ?

Je suis prêt à entamer des démarches judiciaires si mon employeur me refuse toujours ce droit.

Merci de votre aide.
Salutations.

*l'intercontrat est un statut particulier pour les sociétés de prestation. Le salarié sous contrat CDI est payé sans avoir de mission, donc sans apporter de chiffre d'affaire à sa société.

Par **AlasKA**, le **18/09/2009** à **12:38**

Je souhaiterais vivement avoir un conseil sur la situation exposée ci-dessus.

Merci.

Par roryu, le **27/11/2009** à **13:45**

Bonjour

Comment cela s'est passé pour vous finalement.

Je crois être ds le même cas. Raison obscure pour un non au final